

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 17 décembre 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2018-12-304
6781

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RESOLUTIONS

2018-12-305
6781

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Le conseiller Dave Prévèreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2019. Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-12-306
6781

ENGAGEMENT – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le départ de Mme Evelyne Roy, pour un autre emploi;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste en novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Johanne Comeau a été retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Johanne Comeau au poste d'adjointe administrative, un poste permanent, temps plein, incluant une période de probation de 180 jours de calendrier. Elle sera rémunérée selon la convention collective.

2018-12-307
6782

SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE ET DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager du personnel afin d'assurer la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Karol-Ann Guillemette, Mme Nancy Maltais et M. Aurèle Imbeault sont intéressés par cet emploi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Karol-Ann Guillemette, Mme Nancy Maltais et M. Aurèle Imbeault, pour la période d'ouverture de la patinoire soit entre décembre 2018 et la mi-mars 2019 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants de la patinoire et du Centre des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective.

2018-12-308
6782

ACHAT DU LOGICIEL – MOBILITÉ TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat du logiciel Mobilité Territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat du logiciel Mobilité Territoire, chez PG Solutions au coût de 2 715,00 \$, plus taxes, et l'entretien et soutien annuel au coût de 765,00 \$, plus taxes.

2018-12-309
6782

ACHAT – AMEUBLEMENTS POUR LE CENTRE DES LOISIRS ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU' il manque 40 chaises et 2 tables pliantes pour le centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU' il serait préférable d'avoir des tables pliantes pour la salle du centre communautaire;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Atelier du chef pour l'ameublement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder aux achats suivants auprès d'Atelier du chef :

2 tables de banquet en résine pour le centre des loisirs
40 chaises pliantes en métal rembourrées pour le centre des loisirs
10 tables de banquet en résine pour le centre communautaire

Et ce, au coût de 3 582,62 \$, transport et taxes incluses.

2018-12-310
6783

TRAVAUX RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE – GROUPES ÉLECTROGÈNES POUR LES STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Var Inc. pour les travaux électriques liés au raccordement des groupes électrogènes pour les stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend divers travaux électriques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'autoriser VAR inc. à faire les travaux de raccordement électrique pour les groupes électrogènes des deux stations de pompage :

Station de Pointe-aux-Outardes : 7 900 \$
Station de Les Buissons : 11 400 \$

Pour un coût total de 19 300 \$, plus taxes. (N'inclus pas de travaux civils)

2018-12-311
6783

RÉPARATION ET ENTRETIEN – CAMION TONNE

CONSIDÉRANT QU' il y a des réparations à faire sur le camion tonne, soit un tirant, le joint de conduite, une boîte d'engrenage, une suspension de conduite;

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de Mécanique Daniel Lévesque inc. pour réaliser les réparations;

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de Routier Automobile pour l'achat de 6 pneus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'autoriser :

- Les réparations à faire sur le camion tonne, chez Mécanique Daniel Lévesque inc. au coût de 1 671,44 \$, taxes incluses.
- L'achat de 6 pneus pour le camion tonne, chez Routier Automobile au coût de 1 228,93 \$, taxes incluses.

2018-12-312
6783

OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-LEBEL POUR METTRE FIN À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU PARTAGE DE SERVICE D'UN DIRECTEUR PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2018-05-88, la municipalité de Pointe-Lebel informait les municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau et Pointe-aux-Outardes de son intention de ne pas renouveler automatiquement l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur préventionniste (Entente), pour un deuxième terme de 5 ans, à compter de son échéance le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel a l'obligation d'honorer les termes de l'Entente actuelle jusqu'à son échéance, soit le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la démarche d'optimisation des SSI, de laquelle Pointe-Lebel s'est retirée étant donnée la conclusion d'une entente de service avec le SSI de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, le comité de l'Entente a entrepris des négociations avec la municipalité de Pointe-Lebel, visant le consentement unanime des Municipalités parties à l'Entente, afin de modifier cette dernière et permettre le retrait immédiat de la municipalité de Pointe-Lebel, moyennant une compensation financière de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel offre une compensation financière d'un montant de 20 000 \$, afin d'obtenir le consentement unanime des municipalités parties à l'Entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité:

- D'accepter l'offre de compensation financière d'un montant de 20 000 \$, visant le consentement unanime des municipalités parties à l'Entente, pour le retrait immédiat de la municipalité de Pointe-Lebel de l'Entente;
- D'autoriser la signature d'un avenant à l'Entente, afin de retirer la municipalité de Pointe-Lebel de ladite Entente.

2018-12-313
6784

DEMANDE D'APPUI – LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE Les Skieurs de la Savane désirent bonifier leurs activités en offrant une piste sécuritaire de qualité et une offre diversifiée;

CONSIDÉRANT QUE le club désire acquérir de l'équipement, prolonger la piste jusqu'à la maison des jeunes Le SQUAT, créer une collaboration avec l'école Les Dunes, organiser des initiations au ski de fond et des activités grand public et acquitter le droit d'utilisation des sentiers;

CONSIDÉRANT QUE ces actions permettraient d'augmenter le nombre d'utilisateurs en développant l'offre pour les adeptes de raquettes et de fatbike tout en améliorant la qualité de glisse pour les skieurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'appuyer Les Skieurs de la Savane dans leur démarche d'aide financière et de confirmer l'engagement de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour :

- Le remboursement annuel du droit d'utilisation et du bail de location;
- Le remboursement de l'essence pour damer et tracer la piste;
- Le remboursement de certaines réparations mécaniques;
- Le prêt de locaux au Centre des loisirs;
- L'offre de visibilité gratuite dans le journal Le Cacardeur, sur la page Facebook, ainsi que le réseau téléphonique lors d'activités spéciales en collaboration avec la municipalité;
- Le prêt de matériel sportif;
- Le soutien de la part du service des loisirs.

2018-12-314
6784

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION – ADDENDA #2

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intermunicipale intervenu le 31 janvier 2017 relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Trinité a demandé de participer à ladite entente à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'addenda #2 à intervenir entre les parties à l'entente afin d'y inclure la municipalité de Baie-Trinité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité :

Que le maire, M. Serge Deschênes, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dania Hovington, soient et sont autorisés à signer l'addenda #2 du protocole d'entente intermunicipale relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

Qu' une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités partie à l'entente et à la MRC.

2018-12-315
6785

**AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan, pour accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier, a mis en place un projet permettant d'améliorer le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits, en se dotant d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

CONSIDÉRANT QUE les secteurs non accessibles par le réseau routier de toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, sont ciblés par le PLIU et qu'à cet égard, une entente intermunicipale doit intervenir entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC/TNO a acquis différents équipements devant être mis en commun pour les fins de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent déléguer à la MRC/Autorité régionale leur compétence quant aux interventions pouvant être faites en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC/Autorité régionale désire, par cette entente, convenir avec la ville de Baie-Comeau d'une entente de service afin que le service de sécurité incendie de Baie-Comeau puisse réaliser ces interventions en milieu isolé;

CONSIDÉRANT en effet que le service des incendies de la ville de Baie-Comeau, possédant le personnel requis et formé à titre de premiers répondants, est disposé à offrir ses services à l'ensemble des municipalités du territoire, dans la mesure où ce projet s'autofinance au moyen d'un fonds de fonctionnement par le biais d'une quote-part déboursée par les autres parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QU' il appartiendra à la MRC/Autorité régionale d'établir ces quotes-parts conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire des parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité :

Que le maire, M. Serge Deschênes et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dania Hovington, soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan;

Qu' une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités partie à l'entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2018-12-316
6786

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 44.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE